

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice 17 147.85 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 147.85 en totalité dans les réserves facultatives : 21 902.38 €

L'Assemblée prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

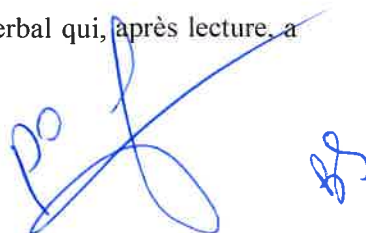
L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver ces conventions.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

& & &

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



SAS 06 ANK

Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège social : 2 AVENUE DES TABERNOTTES, 33370 YVRAC
R.C.S. YVRAC n° 951969351

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10/06/2026

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Le 10 juin à DIX HUIT heures TRENTE,
Au siège social à YVRAC.

L'associée unique de Société par action simplifiée "06 ANK", au capital de 1000 € divisé en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Gérance.

La réunion est présidée par Madame BAZZINE SIHAM, Présidente associée.

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les associés ont élargé la feuille de présence à l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par Madame la Présidente de l'Assemblée, qui constate que le quorum de la moitié des parts sociales est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats.

Elle dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- copie des lettres de convocation et les récépissés postaux,
- le texte des résolutions proposées,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion de la gérance,
- les statuts de la société,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

.../


Désignation de l'entreprise 06 ANK Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 AV DES TABERNOTTES 33370 YVRAC

Numéro SIRET * 9 5 1 9 6 9 3 5 1 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

					Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 5]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	3 000	012		3 000	3 000		
		Autres *	014	8 000	016		8 000	8 000		
	Immobilisations corporelles *		028	87 243	030	17 671	69 572	78 522		
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	98 243	048	17 671	80 572	89 522		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060	2 245	062		2 245			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			1 995		
		Autres * (3)	072	4 273	074		4 273	3 296		
Charges constatées d'avance *		092		094						
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	57 995	086		57 995	36 293			
Total II		096	64 513	098		64 513	41 584			
Total général (I+II)		110	162 756	112	17 671	145 085	131 106			
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126	100				
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131 132	4 755				
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	17 148	4 855			
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	23 002	5 855			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156	14 263	18 926			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	99 828	94 669			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169 172	7 983	10 672			
	Comptes courants d'associés				173	9	984			
	Autres dettes				175					
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	122 082	125 251			
	Total général (I + II + III)				180	145 085	131 106			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 06 ANK

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	252 026	377 381	
	Production vendue	biens			215	214			
		services *			217	218	1 354	1 584	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226		4 500	
	Autres produits					230	2 613	5 175	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	255 993	388 640	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	34 721	64 157
		Variation de stock (marchandises) *					236	(2 245)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	61 939	112 560		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	59 350	86 641
		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	322		244	322	
Impôts, taxes et versements assimilés					250	61 962	89 438		
Rémunérations du personnel *					252	12 673	19 024		
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		380	337		254	8 950	8 721		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255			256				
Dotations aux dépréciations					262	176	1		
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259					
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	237 847	380 542		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	18 147	8 098	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294	999	2 386	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347		300			
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306		857	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	17 148	4 855	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	17 148	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprise innovante (44.30.01)	986	Zone franche urbaine (44.01.01)	987	Zones de revitalisation rurales (44.30.02)	127	138	342
(FR)France Ruralités (44.30.03)		181	Jeune entreprise innovante (44.30.04)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44.30.05)	991			
Divers (44.30.06)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Crédite due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44.30.07)	993	992	350		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	17 148	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	17 148	372		